

Motion revendicative de la communauté éducative du lycée Pierre Mendès France de Montpellier.

Alors que sont entrées en vigueur des mesures sanitaires de restrictions sur l'ensemble du territoire dès le mercredi 28 octobre 2020, les enseignants et personnels du lycée des métiers Pierre Mendès France, à Montpellier se retrouvent, dès ce lundi 2 novembre 2020, à devoir assurer des cours dans des conditions qui ne respectent pas les nouvelles exigences du protocole sanitaire renforcé.

Nous constatons :

- Un manque de matériel sanitaire dans les salles de classe et les sanitaires (savons, gels, essuie mains...)
- Le non nettoyage quotidien des locaux
- Des classes aux effectifs importants dans des salles inadaptées
- Des gestes barrières très difficiles à appliquer (port du masque non respecté, signalisation non respectée, cantine surchargée) dans un établissement accueillant un public sensible
- Un manque de personnel d'encadrement et d'entretien pour assurer les missions supplémentaires
- Un Plan vigipirate non respecté (établissement en accès libre)

Face à cette situation dangereuse, les personnels mobilisés de l'établissement ont sollicité la direction lundi 2 novembre 2020 après l'hommage à leur collègue, la banalisation de 2 journées pour réfléchir à la mise en place collective de solutions sanitaires adaptées:

- La réduction du nombre d'élèves par classe,
- La mise en place de cours en distanciel alterné,
- Des moyens humains et matériels supplémentaires (agents, AED, personnel médical) pour assurer le protocole sanitaire
- Demande de distribution de masques pour les enseignants,
- Une information claire de la part de la Direction pour les collègues en situation de vulnérabilité et sur le nombre de cas positifs dans l'établissement
- Un équipement de matériel informatique pour les enseignants dans le cadre du travail à distance
- Un non-regroupement de classes

La Direction a reçu une délégation composée d'enseignants et d'agents le lundi 2 novembre dans l'après-midi. La réponse du Proviseur, M. Grellet, renvoie chacun à une prise de responsabilité individuelle nous contraignant à exercer notre travail d'enseignants, dans des conditions inchangées et inacceptables en l'état, malgré la crise sanitaire et ce jusqu'au 9 novembre, date butoir pour l'application du protocole sanitaire renforcé.

Aucun temps de concertation, ni de préparation ne nous a donc été accordé, nous obligeant, pour protéger l'ensemble des élèves, des parents et des personnels du lycée, à exercer notre droit de retrait. (danger imminent immédiat)

En effet, nous ne comprenons pas pourquoi nous devrions nous exposer et exposer les élèves à des risques importants de contagion du virus Covid sans prendre en considération l'urgence de la situation sanitaire.

Le personnel réuni en assemblée générale ce mardi 3 novembre 2020, à Montpellier au lycée Pierre Mendès France